

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclamés en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**
Rédaction et Administration :
TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS
TÉLÉPHONE 7.94
TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé au directeur.

Pour la Défense sacrée de la Patrie

Tout le monde sous les armes

Noble langage du Maire de Bône

L'honorable adjoint faisant fonctions de maire à Bône, a eu la louable et patriotique pensée d'adresser un vibrant appel aux fils d'étrangers de sa ville qui, nés en Algérie, ne veulent servir actuellement, ni leur patrie d'origine, ni leur patrie d'adoption. Il leur a dit :

« Vous êtes encore quelques-uns qui attendez placidement que votre vingt-deuxième année ait sonné pour remplir vos devoirs militaires avec l'espoir qu'à cette échéance la guerre sera terminée.

« Certains de vous se retranchent derrière l'obligation dans laquelle ils se trouvent d'aider leurs parents, d'autres pensent que la présence d'un des leurs sous les armes suffit à les dispenser de concourir à la défense du pays qui leur donne l'hospitalité.

« Tous ces prétextes n'ont aucune valeur.

« Vous avez eu, durant ces vingt-deux mois de guerre, suffisamment d'exemples, de dévouement et d'héroïsme accomplis par un grand nombre de vos compatriotes pour que je n'aie pas besoin de vous dire ce qu'a d'odieuse votre attitude.

Que vous restiez Italiens ou Maltais ou que vous deveniez Français, votre devoir vous commande d'apporter, sans hésitation, votre concours à l'écrasement du militarisme prussien qui rêve à l'asservissement, non seulement de la France, mais de vos patries d'origine.

« Ne pas combattre l'Allemagne, lorsque l'on est en âge de le faire, c'est vouloir devenir allemand, c'est vouloir exposer son foyer au pillage, ses père, mère, sœurs et jeunes frères aux pires sévices ».

M. Gillot a bien dit — en bon français, en administrateur prévoyant qu'il est — mais son appel chaleureux ne serait-il pas entendu que le nécessaire a été résolu en partie. Une fois n'est pas coutume !

Du fait d'une récente convention intervenue entre la France et l'Italie, la question est réglée. Les jeunes italiens appartenant aux classes 14, 15 et 16 n'ont plus le choix : servir chez nous ou en Italie. S'ils n'optent pas pour leur pays de naissance, ils perdront le bénéfice de notre loi de juin 1889, sans échapper au régiment italien. Notons qu'il n'est pas parlé de la classe 17, alors que les jeunes français qui en font partie sont incorporés depuis trois mois.

La question reste entière pour les autres fils d'étrangers, espagnols, anglo-maltais. Le service militaire obligatoire voté dans le Royaume-Uni va être appliqué à Malte. Mais tous ceux que ne trouvera pas la nouvelle et hâtive organisation, sans doute nombreux en Algérie, toute la foule des étrangers qui vit sous le couvert de nos lois, profite de nos institutions, s'enrichit de notre commerce et de

notre industrie, laissera-t-elle ses frères français et italiens défendre seuls la civilisation, le droit et la justice en se retranchant derrière la loi, qui leur permettra de ne se montrer qu'après l'âge de 21 ans lorsque la guerre sera terminée peut-être ! Combien de nos braves poilus ont obtenu de leurs parents l'autorisation de s'engager, bien avant, combien encore ont triché ou négligé cette formalité dans leur ardeur de se dévouer et de répondre à l'appel de la Patrie. Ne peuvent-ils ces étrangers faire de même en obtenant de leurs parents une déclaration de renonciation à leur droit de répudiation de la qualité de citoyen français ? Ils feraient ainsi leur devoir chez nous s'ils ne veulent, ou ne peuvent le faire chez eux, et le temps presse...

En Tunisie, il y a une classe de la population qui n'est pas appelée à l'honneur de servir la France à laquelle elle doit son émancipation, son bien-être, la place importante qu'elle occupe dans les diverses branches de la vie sociale, elle ne demanderait pas mieux que de faire son devoir, mais les pouvoirs publics semblent vouloir l'ignorer. Pourquoi ?

Est-elle indigne de porter les armes ? Ses facultés guerrières laissent-elles à désirer ? S'il y a parmi elle des malingres, des chétifs, des malformés, il y a aussi des costauds qui peuvent faire de bons soldats, pourquoi ne pas faire appel à son dévouement, et au besoin décréter l'enrôlement en masse de tous ceux qui sont en état de porter les armes.

Pendant que des milliers des nôtres, des tunisiens, des algériens, des marocains, des sénégalais, des martiniquais ou autres se font tuer la peau, il est inadmissible que des milliers de jeunes gens restent tranquillement chez eux, à l'abri des coups, d'autant plus que nombre d'entr'eux voudraient bien aller se battre, mais soit pour une raison ou pour une autre, n'osent partir volontairement, alors, allons au-devant de leur désir en provoquant l'enrôlement général, faisons une sélection sérieuse et nous aurons un contingent appréciable d'une vingtaine de milliers de soldats qui, s'ils ne vont pas tous sur le front, pourront rendre des services à l'arrière.

Mais on ne saurait les laisser chez eux jusqu'à la fin de la guerre et en faire de véritables parias.
JEAN-SANS-PEUR.

Billet de la Semaine

INCOHÉRENCE ET MANQUE D'ORGANISATION

Comme tout est encore mal organisé, incohérent chez nous après plus de vingt-deux mois de guerre !

C'est à croire que nous manquons réellement des qualités d'organisation que l'on prête à nos ennemis et qu'ils doivent posséder puisqu'elles leur permettent de tenir tête à des adversaires bien supérieurs en nombre et aujourd'hui aussi bien sinon mieux armés et outillés qu'ils l'étaient au début de la guerre.

Ainsi, pour une question de bistro marseillais, deux généraux furent sacrifiés sans pitié pour avoir transgressé quelque peu les ordres ministériels. Or, aujourd'hui on applique exactement aux permissionnaires de passage à Marseille les règlements qu'avaient cru devoir élaborer ces généraux en raison de la situation toute particulière de la grande ville qu'ils gouvernaient.

En Algérie, il est recommandé aux villes du littoral de ne pas allumer de lumière, gaz ou électricité sur les quais, places ou maisons particulières pouvant être aperçues de la mer, c'est une précaution sage et éventuelle contre un bombardement possible des sous-marins ennemis.

Est-ce qu'en Tunisie des ordres ont été donnés ?

La Tunisie étant pays de protectorat, les ordres ont peut-être besoin de passer par le quai d'Orsay pour arriver jusqu'à nous, c'est ce qui expliquerait le retard apporté à mettre en pratique les instructions de prudence données dans les villes du littoral algérien.

LE SEMAINIER.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

Des embusqués

Comme nos confrères, nous recevons journellement des notes — beaucoup malheureusement d'anonymes — qui nous signalent tel ou tel embusqué de marque, et si nous ne les dénonçons pas, qu'on veuille bien croire qu'il n'y a pas de notre faute. Nous sommes soumis à une censure vigilante et impitoyable qui a juré de maintenir *per fas et nefas* ce qu'on appelle — sans rire — l'union sacrée !

De cette façon, les *tire-au-flanc* ont beau jeu pour demeurer tranquillement loin des hostilités jusqu'à la fin de la guerre, tel ce brave docteur qui donne ses soins dans un quelconque contrôle civil bien qu'il n'ait pas encore atteint la quarantaine, ce brave à trois poils, enfoui dans son fromage de Tunisie — un fromage d'une quinzaine de mille francs, s. v. p. — bien qu'ayant aujourd'hui à peine 36 ans !

Mais le bouquet, nous allons écrire la palme, revient certainement à cet amateur de panache, de décorations, d'honneurs et de représentations qui trouve le moyen, bien qu'encore mobilisable, d'esquiver à la mobilisation malgré une santé qu'on dirait de fer, en tous cas qui lui permet de vaquer très hardiment à ses occupations courantes, multiples et variées. Alors pourquoi cet homme parfaitement capable d'être employé dans un bureau d'administration militaire, s'il a quelque infirmité cachée n'est-il pas versé dans un service auxiliaire comme tous ceux de son espèce qui, eux, ne briguent rien, pas même l'honneur d'embusquer leurs concitoyens à l'occasion.

Quant la guerre sera finie et que la presse sera redevenue libre, nous pourrions demander des comptes à ces patriotes de pacotille.

Au moment où le gouvernement se voit

obligé de faire appel à la main-d'œuvre féminine, nous n'admettons, nous l'avons déjà dit, qu'on démobilise ou mette en sursis d'appel ceux qui occupent des situations qui sont nécessaires à la vie courante et économique du pays, que ceux qui lui donnent l'activité dont il a tant besoin pour vivre et remplir les caisses publiques qui doivent être alimentées pour faire face aux énormes dépenses nécessitées par la guerre, en un mot ceux qui contribuent à maintenir le pays en pleine activité sans quoi la victoire des alliés ne servirait à rien puisque le pays serait ruiné après la guerre.

Quant aux autres, à ceux qui n'ont d'autre moyen à faire valoir qu'une affection cardiaque plus ou moins imaginaire ou une hernie qui ne se développe que par la frousse du sac au dos qui les étirent, ceux-là nous les retrouverons après la guerre et leur compte sera bon, comme dit notre ami le caporal de tirailleurs, réformé pour blessures de guerre avec médaille militaire et croix de guerre avec palme.

Allons-nous enfin faire des économies ?

Il y a vingt mois déjà, nous demandions à l'honorable ministre des Finances de préparer la révision de certains gros traitements qui pourraient être ramenés à un chiffre plus modeste en égard aux dépenses formidables de la guerre actuelle, surtout si elle devait durer longtemps, comme tout le faisait prévoir, puisqu'on parlait d'une guerre d'usure.

Nous citons, entr'autres, les trésoriers-payeurs généraux dont quelques-uns, comme celui de Bordeaux, gagnent, si l'on peut dire, plus de cent-cinquante mille francs par an !

Si dans notre nomenclature nous faisons des exceptions pour certaines fonctions qui ont besoin de gros émoluments pour tenir brillamment le haut rang qu'ils occupent dans l'administration française, nous réclamons une réduction pour tous les traitements dépassant vingt-cinq mille francs par an quand il serait admis que le titulaire peut et doit être ramené à ce chiffre, et nous établissons un parallèle entre ce que gagne un officier supérieur ou un général et un assimilé dans le civil.

Il faut que cette situation cesse, disions-nous, et nous sommes heureux d'apprendre qu'on vient de décider que le nouveau trésorier-payeur général d'Alger, nommé récemment, n'aura que cinquante mille francs au lieu de cent-vingt ou plus, que gagnait son prédécesseur : comme il a des frais qui lui incombent, autant dire que le chiffre est ramené à vingt-cinq mille francs environ.

En Tunisie, chose vraiment inouïe, nous avons une recette générale, peu importe le titulaire, ce n'est pas de l'homme que nous nous occupons mais de la fonction, qui donne à son titulaire, depuis la guerre, quelque chose comme cent-cinquante mille francs nets par an, c'est-à-dire près du double de ce que gagne le Résident général lui-même et dix fois plus que le ministre plénipotentiaire, délégué à la Résidence générale. N'est-ce pas un comble et cette situation peut-elle durer ? En France, les économies qu'on pourrait réaliser représenteraient des centaines de millions, mais si l'initiative parlementaire qui a déjà pris l'affaire en mains ne la pousse pas à fond, jamais aucun ministre, quel qu'il fut, n'aurait assez de courage civique pour proposer à ses collègues une refonte générale des traitements et la faire adopter par le Parlement, on préfère laisser ce soin aux parlementaires au lieu de dire franchement aux fonctionnaires ce que l'on attend de leur patriotisme. Nous sommes sûrs et certains que tous accepteraient sans murmurer le sacrifice qu'on leur demanderait qui cesserait dès que les circonstances le permettraient.

Osera-t-on ou allons-nous continuer à voir le gaspillage des deniers publics quand la défense nationale exige tant d'argent ?

La mort de lord Kitchener

La mort de lord Kitchener, le vaillant général anglais, a produit chez tous les alliés une émotion profonde. On se demande comment des hommes dont la vie est si précieuse pour vaincre nos ennemis ne prennent pas plus de précautions pour leur sauvegarde. Était-il bien nécessaire qu'il allât en Russie et ne pouvait-il déléguer quelque officier de confiance pour la mission qu'il devait y remplir ?

En France, ce n'est pas sans crainte que le public apprend certains voyages sur le front ou près du front, un malheur est si vite arrivé.

Autour du Bou-Khadra

Notre confrère, l'*Echo de Bizerte* publie sous ce titre l'article suivant que nous reproduisons intégralement, car nous croyons qu'il est de nature à entretenir peu d'harmonie et même des relations tendues entre nos voisins d'Algérie et nous, qui cherchons à leur subtiliser l'écolement de leurs richesses vers nos ports alors qu'actuellement ils travaillent fébrilement à la transformation de leur voie étroite en voie large — une soixantaine de kilomètres environ — pour l'écolement du minerai de l'Ouenzaa et, plus tard, du Bou-Khadra quand la mine sera amodiable.

Si le Mokta-el-Hadid — société autrefois panachée d'intérêts très cosmopolites, pour ne pas dire boches — avait exécuté consciencieusement et scrupuleusement son cahier des charges, il devrait y avoir sur le carreau de la mine des milliers et des milliers de tonnes et un outillage perfectionné permettant une exploitation intensive.

On n'a qu'à aller voir comme nous l'avons fait nous-même et l'on verra si cette société mérite le moindre éloge et si elle n'a pas largement mérité la mesure prise contre elle par le Gouverneur général de l'Algérie qui a eu cependant la faiblesse de la laisser jouer du droit de préemption qu'elle n'abandonnera pas, car d'après des ingénieurs, le Bou-Khadra vaudrait l'Ouenzaa.

Nous trouvons dans la *Petite Tunisie* l'article qu'on lira ci-dessous dont on aura lieu, à juste titre, de s'étonner en Tunisie.

Nous croyons devoir le faire suivre de quelques commentaires.

Nos confrères bônois ou constantinois ont bien tort de s'arrêter aux balivernes germées dans l'imagination d'un rédacteur tunisien sur le Bou-Khadra et l'Ouenzaa.

Pour le Bou-Khadra, personne n'ignore que le Gouverneur général a prononcé la déchéance de la Cie du Mokta sur ce gisement pour n'avoir pas exécuté les clauses et conditions de son contrat, on lui a laissé toutefois un droit de préemption moyennant 10 0/0 en sus du prix d'adjudication.

Le Mokta-el-Hadid a joué avec le feu, et il s'est brûlé les doigts, pensant avoir une ligne pour rien, qui viendrait prendre son minerai à pied d'œuvre d'où il serait transporté dans les prires doux à Bizerte, naturellement, car il faut être en Tunisie pour voir un gouvernement dépenser des millions pour desservir des exploitations particulières.

Mais ces temps et ces errements sont heureusement passés et les exploitants de mines qui ont besoin d'écouler leur minerai devront, dorénavant, faire les frais de la dépense, la Tunisie n'étant plus assez riche pour distribuer des chemins de fer à qui en veut ; si on avait toujours agi ainsi, cette ligne improductive de Nebeur n'aurait jamais vu le jour et on aurait économisé des millions aux gogos qui ont acheté du mauvais papier de cette mine.

Quant à l'Ouenzaa, on travaille actuellement à la construction de la voie large de Souk-Ahras à Clairfontaine qui doit remplacer la voie étroite actuelle insuffisante pour assurer l'écolement des importants gisements de phosphates du Kouif, grosse exploitation du sud constantinois, et le fer de l'Ouenzaa, puis plus tard, celui du Bou-Khadra. Les travaux marchent activement et on pense qu'ils seront achevés avant le printemps 1917. Voilà qui réjouira bien des cœurs bônois.

LE SEMAINIER.

Notre confrère M. Lacroix a de bonnes raisons de ne pas être satisfait de l'envahissement abusif des grandes sociétés financières en Tunisie, ayant eu à subir de graves préjudices du fait de la prépondérance omnipotente qui est donnée à leurs intérêts sur ceux des particuliers.

Ce n'est certes pas nous qui le

contredirons sur ce point, mais où nous ne sommes plus d'accord avec lui, c'est lorsqu'il émet l'avis que les minerais de l'Ouenza et du Bou-Khadra ne doivent pas être amenés en Tunisie parce qu'ils y desserviraient des exploitations particulières.

Il est à regretter, très certainement, que l'outillage public de la Tunisie ait été livré aux grandes Compagnies, mais doit-on pour autant, sans prétexte de la faute initiale commise, renoncer au bénéfice du trafic que donnerait à certains ports tunisiens, l'adduction des minerais provenant de gisements situés assez favorablement pour que leur sortie, par la voie de Tunisie, soit plus profitable que par toute autre — étant donné qu'au point de vue de l'intérêt général, la France a le droit de réunir en un tout économique, les diverses portions de son domaine colonial sans s'occuper de la fiction de limites qui, sous peu, n'existeront plus.

En un mot, parce que l'Algérie est débarrassée de l'encombrant régime des grandes sociétés d'exportations, doit-on faire bénéficier exclusivement ses voies ferrées et ses ports d'un trafic qui pourrait profiter aux deux pays, sous prétexte qu'en Tunisie ce trafic servirait à rémunérer les intérêts particuliers des grandes compagnies qui ont le privilège de l'exploitation des chemins de fer et des ports ?

Avec ce raisonnement, ce n'est pas seulement les intérêts des grandes compagnies qui seraient atteints, mais aussi ceux de tout le public de Tunisie qui a ses intérêts liés à ceux des compagnies d'exploitation de l'outillage public.

D'ailleurs, la question de l'exploitation directe par l'Etat a ses partisans et ses détracteurs. Bien des exemples ont montré que, souvent, le régime de la concession était préférable. Nous n'en discuterons pas.

Les situations respectives résultant de la différence du mode économique d'exploitation des services publics ne sont pas à envisager pour faire profiter plutôt l'Algérie que la Tunisie. On doit voir avant tout les intérêts des populations des deux contrées dont les droits sont égaux.

En ce qui concerne le Moktha-el-Hadid, nous avons déjà montré que cette société n'avait aucun intérêt à

voir arriver les minerais du Bou-Khadra à Bizerte. Tant au contraire la fille ou la mère de la Société des Ports de Tunis-Sousse-Sfax, par la soudure du Bône Guelma.

En ce qui concerne l'affirmation de la *Petite Tunisie* sur un ton tranchant qui paraît certain de la solution en faveur de l'exploitation exclusive par Bône des gisements de l'Ouenza et du Bou-Khadra, nous ferons remarquer à notre confrère que les commissions du Parlement étudient en ce moment la question des approvisionnements en fer de la défense nationale. Et voici que M. le sénateur Bérenger, qui s'occupe avec intérêt de ces besoins dans la commission sénatoriale, insiste sur l'importance qu'il faut attacher à l'exploitation intensive des minerais de fer algériens et tunisiens. Il déclare que l'intérêt de la défense nationale doit primer sur l'obstacle de savoir si ces minerais seront algériens ou tunisiens.

Il faut avant tout intensifier la production, et on n'y parviendra qu'en exploitant par plusieurs lignes ferrées s'accommmodant vers plusieurs ports.

Il se peut que notre confrère M. Bérenger, sénateur de la Guadeloupe, ait pris ou non l'affaire en mains, rien ne prévaudra plus contre le fait accompli et l'irrévocable décision prise en haut lieu de laisser à Bône ce qui lui appartient légitimement.

Cherchons donc à augmenter l'exploitation de nos propres minerais, les Nezas ou autres, et ne visons pas à nous emparer du bien d'autrui qui rallumerait la guerre entre l'Algérie et la Tunisie pour une mince consolation d'un trafic de deux ou trois cent mille tonnes par an d'une mine qui, nous le répétons, reste encore à amodier.

Chacun chez soi et les vaches seront bien gardées, ne le perdons pas de vue.

J. S. P.

ECHOS (Suite)

Boches et bochophiles

Nos lecteurs connaissent la maison Nestlé et savent quelle est l'ardeur de ses sentiments bochophiles. Nous avons montré naguère combien était offensante pour nous la publicité qu'elle fait dans les journaux allemands. Il n'est plus un Français qui puisse aujourd'hui, sans rou-

gir, acheter chez son épicière une boîte de ce lait concentré que l'étiquette qualifie d'anglo-suisse.

Pourtant, quatre ou cinq grands journaux continuent à publier les annonces de la maison Nestlé. Est-ce encore l'agence Rénier qui les impose ?

Conseillons tout de suite à une autre maison turco-boche de recourir au même truchement. Nous voulons parler de la maison Muratti, dont les transparents ornent la plupart de nos débits de tabac et dont les produits sont reçus en tant de nos raffinés. Les cigarettes Muratti sont incontestablement d'origine ennemie. D'où vient que la Régie française ne les ait pas encore interdites ?

Ces lignes sont extraites du vaillant journal *l'Œuvre*, de Gustave Théry, devenu quotidien en pleine guerre et qui, de jour en jour, prend une place plus considérable dans la presse parisienne.

Mais pourquoi faut-il que nous ayons à lui faire le même reproche qu'il adresse à ses confrères qui publient des réclames des Nestlé, Suchard, Maggi ou autres maisons boches installées en Suisse.

Voici ce que nous trouvons dans le n° 528 du 6 juin, 1^{re} colonne de la 4^e page :

Garanti à base de	10 cent.
VIANDE	Bouillon
de BŒUF	OXO

Est-ce que notre confrère ignorerait par hasard que le bouillon Oxo est une production de la maison Liébig, maison boche sous une firme anglaise, comme la Suchard ou la Nestlé sont des maisons boches sous des firmes suisses ?

Qu'il consulte la « Tunisie Française » de Tunis du 3 juin ou le « Petit Français » de Bône du 10 juin et il sera complètement édifié.

Contre le drainage des capitaux

La Chambre des députés, sur la proposition du ministre des Finances, a adopté un projet de loi relatif à l'émission de valeurs mobilières pendant la durée des hostilités et jusqu'à une date à fixer par décret en conseil des ministres après la cessation des hostilités.

Cette loi prévoit des sanctions pénales allant de six mois à un an de prison et de 1 000 à 10 000 francs d'amende, en cas de récidive, de un an à deux ans et d'une amende de 10 000 à 20 000 francs.

Tous les bons français auraient dû comprendre que pendant la guerre, aucune disponibilité ne doit être distraite de la défense nationale.

L'homme des pétroles des Carpathes, des caoutchoucs du Congo, des Phosphates Tunisiens et de l'Occidentale de Madagascar, M. Léon Mougeot enfin qui voulait demander plusieurs millions à

l'épargne publique pour cette dernière société et pour mettre en valeur les gisements phosphatés du Mehari Zebbens, voit ses combinaisons financières échouer grâce à la vigilance du ministre des Finances puisqu'il n'a pas le patriotisme de le comprendre.

Nouvelles de partout

Condoléances

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles Saliba et alliées qui viennent d'avoir la douleur de perdre M. Carmel Saliba, le libraire-papetier décédé après de longs mois de maladie.

Les conserves de tomates

Un prélèvement opéré sur des conserves de tomates, vient de faire découvrir une fraude assez curieuse.

Les tomates en question sont vendues en boîtes portant une étiquette de couleur rouge, avec l'inscription suivante : *Salsa di Pomodoro — Incomparabile — Palermo (Sicilia) — La Trinacria — Tomato Pasta — Marca depositata.*

La marque de fabrique représente un cuisinier en tenue de travail, offrant une boîte de tomates.

L'analyse à laquelle a procédé le Laboratoire de Chimie a déterminé que ce produit était additionné de matières amyliques et d'une matière colorante dérivée du goudron.

Or, l'addition de matières colorantes dérivées du goudron de houille, dans les denrées de cette nature, est absolument interdite comme nuisible à la santé.

Les détenteurs de cette marque de tomates sont donc avisés qu'ils ne doivent pas la mettre en vente s'ils veulent s'éviter les poursuites qui ne manqueraient pas d'être exercées contre eux.

Maisons boches ou embochées

Filtres Berkefeld (Compagnie Française des).
Odol, dentifrice de Dresde.
Ford, automobiles, représentée en Tunisie par la maison Schwich & Baizeau.
Pompe centrifuge Weise & Mousky, de Halle-sur-Saale, représentée comme dessus.
Automobiles et Cycles Terrot, de Dijon.
Produits Bayer, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.
La "Typograph", machine à composer.
Le bec Auer, d'origine autrichienne. Il paraît qu'une société française aurait ac-

quis le brevet pour la France et ses colonies. — Adler, machines à écrire.

Pneus Continental, et machines à écrire. — Mercedes, automobiles.

Miele, bijouterie, argenterie.

Lampes Osram, Sirius.

Lumière Lux.

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 15
 10 cent. affranchi, 3 c. pour les biscaïtes

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

Billets d'aller et retour collectifs de vacances
 à Prix réduits toutes classes
 pour Familles de au moins trois personnes

Emission : 15 juin-9 septembre, au départ de toutes gares P.-L.-M.
 Minimum de parcours simple : 100 kilomètres.
 Arrêts facultatifs.
 Validité : jusqu'au 31 novembre.
 Le tarif général, la troisième personne paie le tarif réduit de 50%. La quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 25%.

Demandez les Billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il peut être délivré, à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de vacances et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Agent commercial de la Cie P.-L.-M. pour l'Algérie et la Tunisie, 10, rue de la Liberté, à Alger.

Pavillon Beau-Séjour. - CARTHAGE-Station. — Restaurant du premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et aux artistes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires, Boulangerie, G. B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. - Téléph. 450

Hôtel de la Plage, Hammamet (pension de famille), installé avec tout le confort moderne. Pension depuis 6 francs par jour.

A vendre : une belle paire de cantines massives formant lit de camp. S'adr. au bureau du journal.

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le **RON DE CAISSE** de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

RAYMOND VALENSI
 INGÉNIEUR-ARCHITECTE
 22, rue de Russie — TUNIS
 Immeubles de rentes
 Constructions industrielles et rurales
 Arrosage — Distribution d'eau
 PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJET

Le gérant : J. Giannitrapani.
 Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

RESTAURANT DU JAPON
 C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
 7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN
 Dépôt : rue de Turquie (Port)
 Bureau : 22, rue Es-Sadikia
 Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
 Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avancés sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde.

Dépôts à vue : 2 o/o

Dépôts à échéance fixe (de 2 à 5 ans) : 3 o/o

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE
 Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
 Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
 Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAIX

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

SYPHILIS GUÉRISON DÉFINITIVE SÉRIEUSE sans rechute possible par les COMPRIMÉS GIBERT 606 absorbable sans piqûre

Traitement facile et discret même en voyage
 La boîte de 40 comprimés 7 fr. 50 franco contre mandat.
 (Nous n'expédions pas contre remboursement)

Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille.
 Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

Espigadoras-lienses — Rateaux — Faucheuses
Mac Cormick
 Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
 (R. WALLUT et G. HOFMANN, associés) — Tunis

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
 Société Anonyme - Capital 75 millions
 SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
 Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
 Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
 Ordres de Bourse, Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.
 Location de coffres forts. Changes de monnaies étrangères.
 Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.
 Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
 pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
 Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
 Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
 Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAIX

Principales Opérations
 Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
 USINE A VAPEUR
 Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros
 Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Cie DE NAVIGATION MIXTE
 Cie Touache - Paquebots-poste Français
 AGENCE DE TUNIS
 (LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAIX hebdomad.)

Pour les jours et heures des départs des bateaux, se renseigner à l'Agence principale de Tunis et aux agences de Sousse, Sfax, Djerbah, Gabès et Zarzis.

La Compagnie de Navigation Mixte accepte à Tunis les marchandises avec connaissements directs pour tous les points desservis par les Messageries Maritimes. — Services combinés avec les chemins de fer.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
 TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
 Liqueurs de Marques
 Eaux Minérales, etc.
 LIVRAISON A DOMICILE

L'Huile qui graisse le plus
VACUUM MOBILOIL
 Marque "GARGOYLE"
 Maison A. MODIGLIANI
 Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
 5, Rue Saint-Charles = TUNIS
 Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

TAISEZ-VOUS!
 MÉFIEZ-VOUS!
 Les oreilles ennemies
 vous écoutent

Pharmacie BLOCH
 14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
Léon Bloch Fils
 Pharmacien de 1^{re} classe
 de l'Université de Montpellier
 Lauréat de l'École Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
 Téléphone 553

VÊTEMENTS
J. BELL
 5, Rue d'Italie, TUNIS



TUNISIA-PALACE
TUNIS

Hôtel de premier ordre
 LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
 150 CHAMBRES & SALONS
 Hôtel de premier ordre
 LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAÏN - JARDIN D'HIVER